

TERRITOIRE DE PROJETS

Guide de la Déclaration Préalable

MISE A JOUR 26-09-2025



DECLARATION PREALABLE

Guide pour les pétitionnaires

CERFA N° 16702*01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Égalité Egalité



Déclaration préalable

Constructions et travaux non soumis à permis de construire



Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

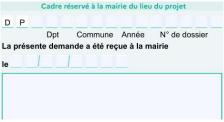
Pour les déclarations portant sur des aménagements non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 16703.

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- Depuis le 1st septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes bien immobiliers ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

 vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration^[1].

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes







Pour les travaux sur maison individuelle (Toitures, fenêtres, panneaux photovoltaïques, clôtures, ravalement...)

et

Changement de destination, aménagement de petite ampleur, création de stationnements publics



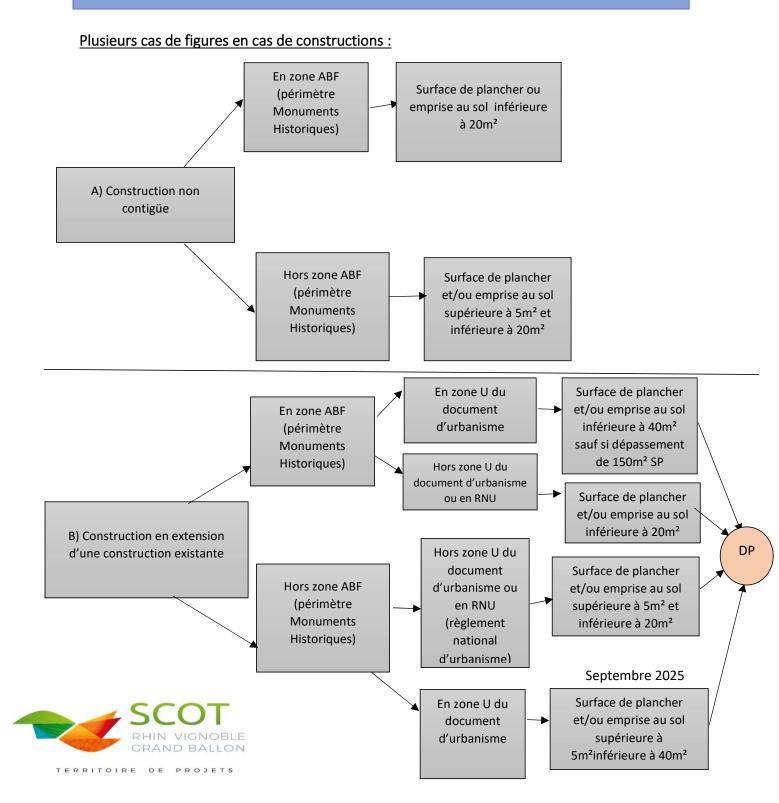
Depuis le 1^{er} janvier 2022 vous avez la possibilité de déposer les dossiers par voie dématérialisée via la plateforme GeoDemat :

https://apps.geo-soft.fr/index.php?metier=geodemat&action=portail&c=scot_rvgb

Il convient de d'abord compléter le CERFA en ligne (disponible sur servicepublic.fr ou sur AD'AU) et de se connecter ensuite à la plateforme où vous créerez un compte. Lorsque le demandeur a finalisé sa demande un AEE (accusé d'enregistrement électronique) vous est adressé, suivi dans les 10 jours d'un ARE (accusé de réception électronique) de la mairie vous indiquant le numéro du dossier ainsi que les mentions légales. Les notifications du service instructeur ou de la mairie vous parviendrons également via cette plateforme où vous pourrez également suivre l'évolution du dossier.

10

Un téléservice gratuit a été mis en place, permettant aux demandeurs ou aux services de constituer leur dossier de permis ou de déclaration préalable. Il permet également d'aider à caractériser le projet pour déterminer la procédure (DP ou PC) ainsi que les pièces justificatives à fournir : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221



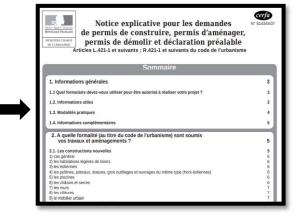
INFORMATIONS PREALABLES:

Si vous êtes plusieurs personnes à demander ensemble l'autorisation d'urbanisme, remplissez la fiche « autre demandeur »



Pour constituer votre dossier de déclaration préalable, <u>une notice explicative</u> est disponible auprès de votre mairie ou sur le site internet :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr Cette notice vous indique les formalités auxquelles vous êtes soumis en fonction de la nature, de l'importance et de la localisation de votre projet ainsi que les pièces à joindre à votre demande



Si votre projet se situe en zone de protection des Monuments Historiques, contacter l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin pour présentation de votre projet avant dépôt en mairie :

17, place de la Cathédrale 68025 COLMAR CEDEX 203 89 20 26 00 Cette information est disponible sur le site internet « Atlas des Patrimoines », dans le PLU de votre commune ou auprès de votre Mairie.

Votre projet devra en tout état de cause respecter les

règlements en vigueur dans votre commune : Règlement National d'Urbanisme (RNU),
Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal (PLUi), règlement de lotissement, Plan de
Prévention des Risques Inondations (PPRI) etc...

Ce guide propose un zoom sur les pièces obligatoires et/ou nécessaires à l'instruction à joindre à votre dossier de déclaration préalable en fonction de votre projet, avec pour chacune d'elle, les informations obligatoires et des exemples :

• Ravalement des façades : DP1-DP6- DP7-DP8 (ne pas oublier de préciser le coloris et/ou la référence de la teinte choisie dans le formulaire ou sur une des pièces)

◆Clôture: DP1-DP2-DP3-DP5-DP6-DP7-DP8

◆ Ouverture sur façade ou sur toit : DP1-DP4-DP5-DP6-DP7-DP8

◆Panneaux solaires: DP1-DP4-DP5-DP6-DP7-DP8

◆Piscine: DP1-DP2-DP3-DP5-DP6-DP7-DP8

◆Abris, garages, vérandas, extensions, lucarnes, auvents...: DP1-DP2-DP3-DP4-DP5-DP6-DP7-DP8

- ◆En complément si votre projet se situe dans un secteur de protection des Monuments Historiques et où l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est nécessaire : DP11 (notice faisant apparaître les matériaux et teintes utilisés et les modalités d'exécution des travaux)
- En complément si votre projet se situe dans un secteur NATURA 2000 : DP11-1 dossier téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.haut-rhin.gouv.fr/content/download/11369/79509/file/Formulaire EIN2000 LOff v2-150227.pdf

IMPORTANT → Compléter les différentes pièces avec les précisions que demande le règlement en vigueur (degré de pente de toiture, teinte obligatoire, fenêtres bois, tuiles plates à écaille, couleur de tuiles, panneaux solaires mats....)

Le bordereau de dépôt des pièces jointes vous renseigne sur la codification des documents (DP1, DP2...)

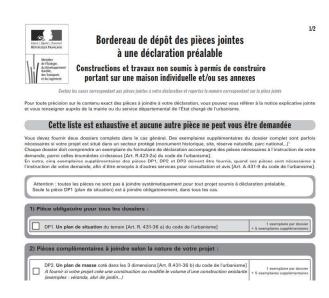
N'oubliez pas de reporter cette codification sur chacune de vos pièces fournies

Nota:

Echelle 1/100 :1cm=1m

Echelle 1/200 : 1cm=2m

Echelle 1/500: 1cm=5m



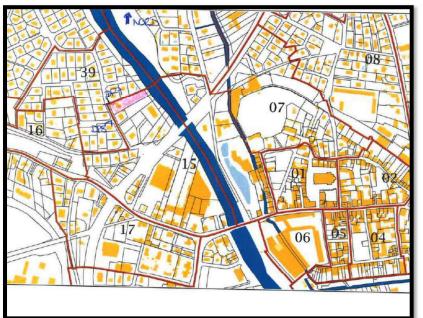


DP1: Le plan de situation du terrain permettant de situer le terrain à

l'intérieur de la commune (Article R431-36a et A431-9 du code de l'urbanisme)

Informations à indiquer :

- → Points cardinaux
- → Report des points et des angles de prise de vue des photos avec indication des pièces correspondantes (DP7-DP8)
 - → Délimiter le terrain par une couleur



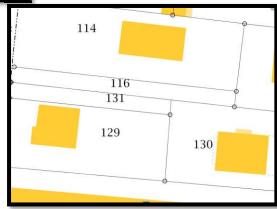
Exemple à partir d'un extrait du cadastre, disponible sur:

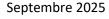
cadastre.gouv

Contre-exemple:

- Impossibilité de situer le terrain dans la commune
- Absence d'indication du Nord
- Absence de report des angles de prises de vue des photos.





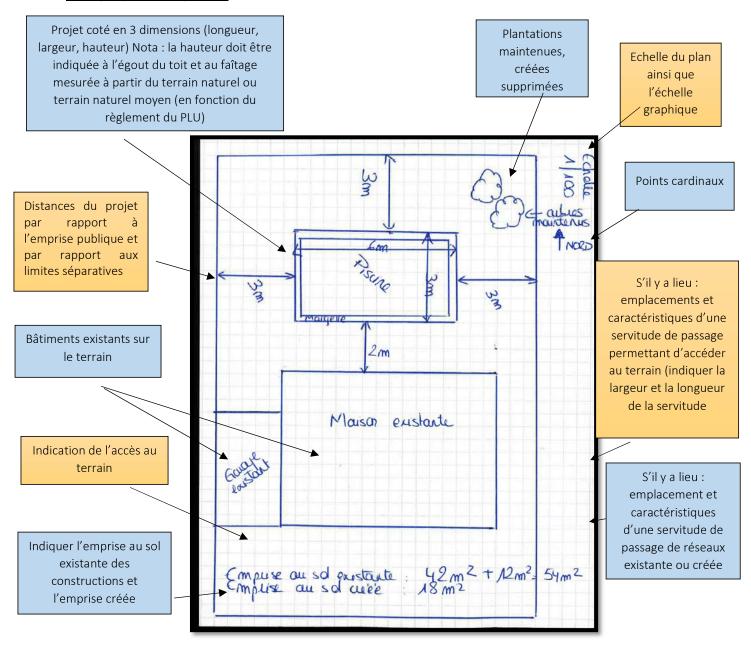




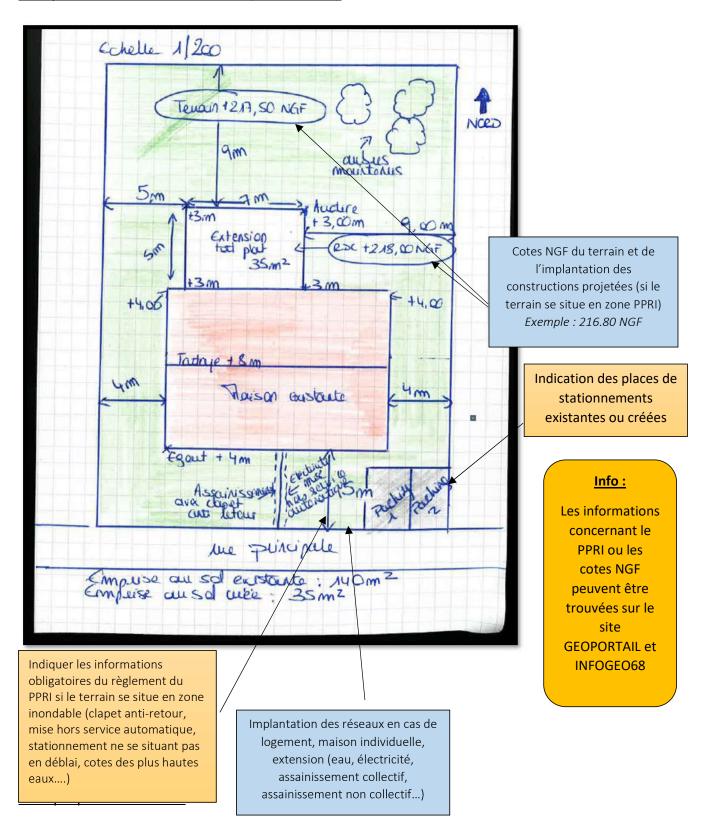
DP2 : Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier côté dans les trois dimensions (R431-36b du code de l'urbanisme)

→ Informations obligatoires et/ou nécessaires à l'instruction à travers plusieurs exemples :

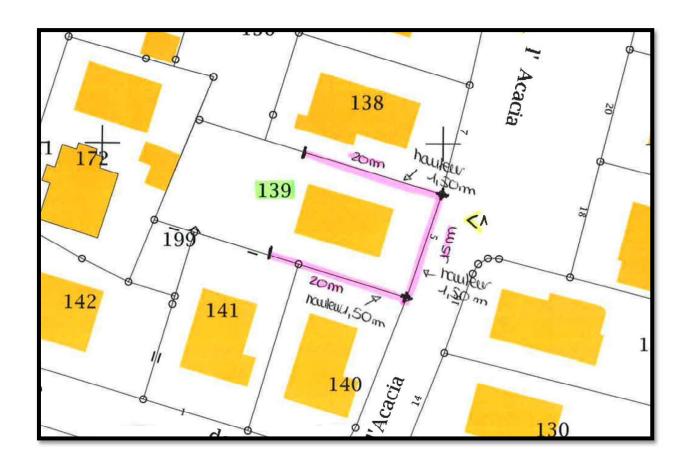
Exemple pour une piscine



Exemple d'une extension de maison (en zone PPRI)



Exemple pour une clôture

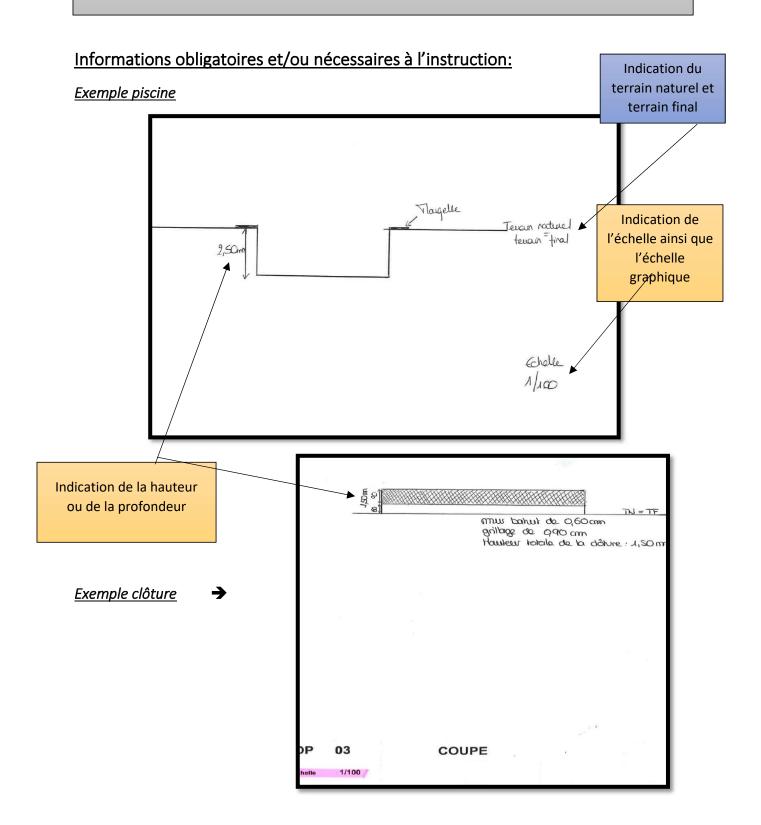


Pour votre plan de masse vous pouvez utiliser le plan de situation du cadastre en le zoomant au plus près, vous pourrez reprendre l'échelle d'édition du plan et compléter avec les informations obligatoires

<u>Site internet</u>: cadastre.gouv.fr

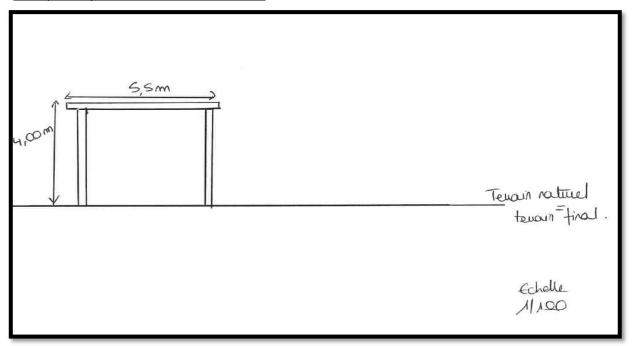


DP3: Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du code de l'urbanisme)

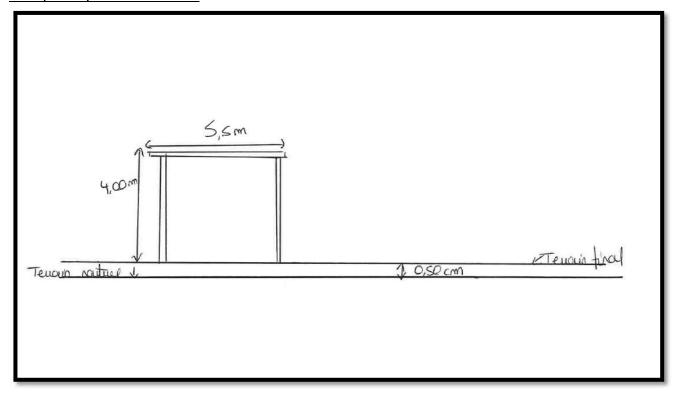




Exemple carport sans remblai ou déblai

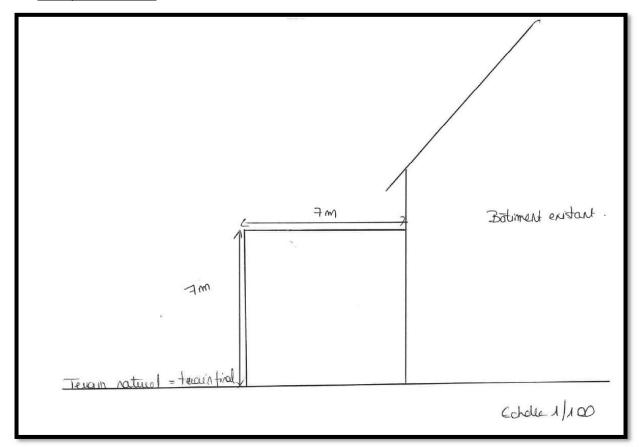


Exemple carport avec remblai

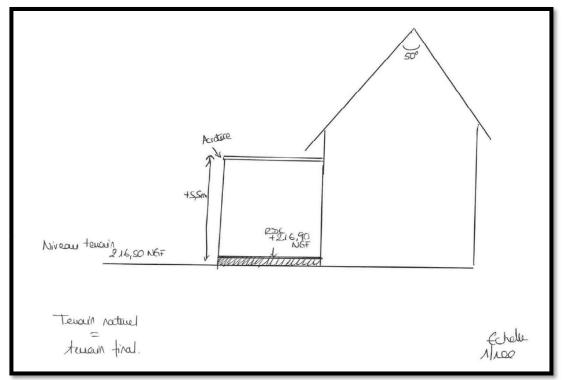




Exemple extension

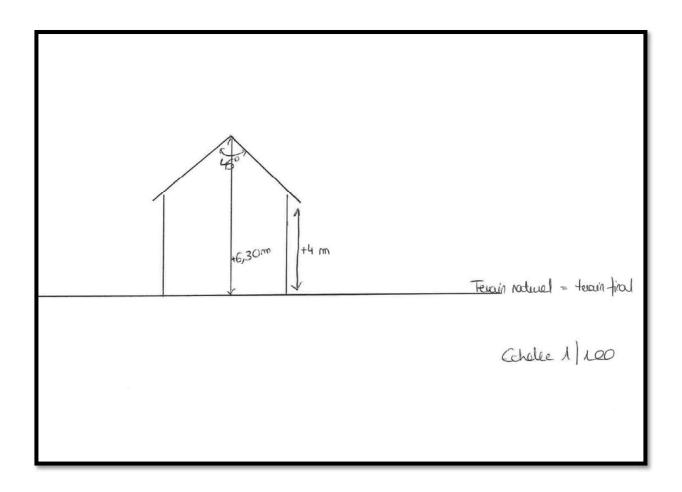


Exemple extension en zone PPRI





Exemple d'un garage à deux pans



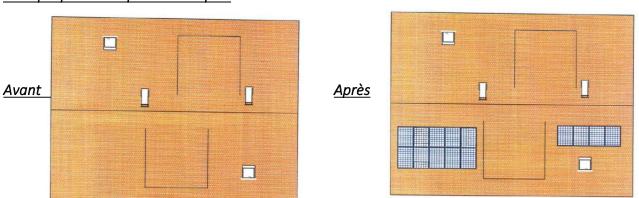


DP4 : Un plan des façades et des toitures (Article R431-10a du code de l'urbanisme)

- -Lorsque votre projet prévoit une nouvelle construction
- -Lorsque le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant (extension, garage accolé, nouvelles ouvertures de fenêtres...), ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur.

Installation d'un carport isolé sur le terrain : Plan de chacune des façades de la construction Indication de l'orientation de la façade (NORD-SUD-FST-OUFST)

Exemple panneaux photovoltaïques:

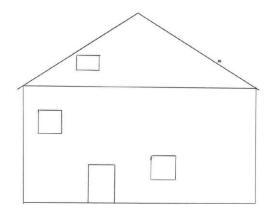


QUEST



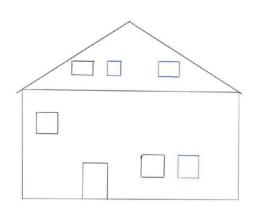
Exemple nouvelles ouvertures

<u>Avant</u>



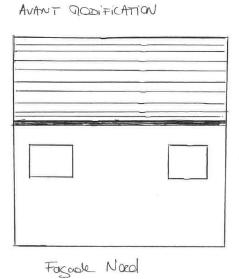
<u>Après</u>

tacade Future

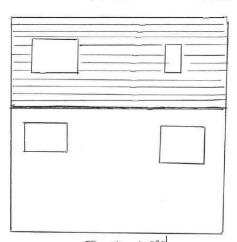


Exemple d'installation de fenêtres de toit





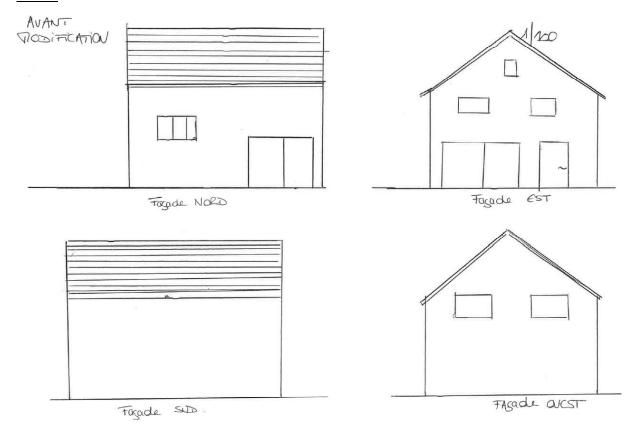
APRES NODIFICATION



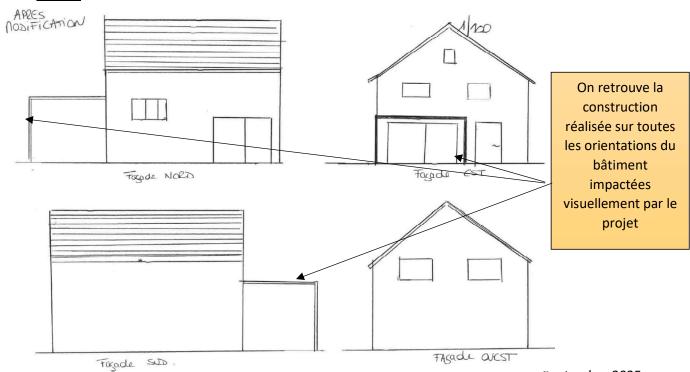
Fagade Novel.

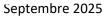
Exemple d'une pergola accolée à la maison d'habitation

<u>Avant</u>



Après :







<u>DP5</u>: Une représentation de l'aspect extérieur de la construction <u>faisant apparaître les modifications projetées</u> (Article R431-36c du code de l'urbanisme)

Explication:

Il s'agit d'une représentation de l'aspect futur de la construction (après travaux)

Exemple d'un changement de porte et la pose de fenêtres de toit



Vu du bâtiment qui doit faire l'objet d'une modification

Insertion des nouveaux éléments et de modifications

Exemple d'une piscine :



Vu de la partie de la parcelle devant accueillir la nouvelle construction

Insertion de la piscine à l'endroit projeté



<u>DP6</u>: Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement (Article R431-10c du code de l'urbanisme)

Il s'agit de la représentation de votre projet dans l'environnement existant

L'insertion peut être réalisée à partir d'une photographie contenue dans le dossier en y ajoutant un croquis réalisé à main levée ou une photo

Exemple d'un abri de jardin



Création d'un abri de jardin

Exemple d'une clôture :



Création d'une clôture : remplacement du grillage sur mur bahut et remplacement portail

Exemple d'une clôture



mur bahut crépi blanc et grillage

Création d'une clôture :

Exemples panneaux photovoltaïques

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison d'habitation



Exemple d'une piscine



Installation d'une piscine

<u>DP7 : Une photographie permettant de situer le terrain dans</u> <u>l'environnement proche</u> (avant travaux)

Exemple terrain avec construction



Exemple terrain sans construction



<u>DP8 : Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain</u> (avant travaux)

Exemple terrain avec construction





Exemple terrain sans construction



